

LE RENDEZ-VOUS DES GRANGES

MAIRIE

☎ 04 75 98 50 80

Courriel : secretariatmairie@les-granges-gontardes.fr

Site internet : www.les-granges-gontardes.fr



Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 15h à 19h

Spécial Budget de l'eau



Le Conseil Municipal a validé le budget réalisé de l'eau en 2020. Le budget de fonctionnement (entretien, charges diverses, personnel) 2020 a dégagé un excédent de 15 920,18 € et celui d'investissement (travaux sur le réseau d'assainissement essentiellement) un excédent de 19 430,92 €. Ces résultats permettent d'aborder l'année 2021, qui sera très chargée, en bonne position.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2021 pour un montant total de 804 783,55 €. La part affectée au fonctionnement représente 213 814,06 €, la part restante est destinée aux investissements, soit 590 969,49 €. Les travaux d'investissement seront consacrés à la deuxième tranche liée à la rénovation du réseau d'assainissement pour un montant de 478 000 €. La réalisation de ces travaux est toutefois programmée sous réserve de l'accord de subventions (correspondant à 75 % du montant HT) venant de l'Etat et de l'Agence de l'Eau.

Dans un souci de prévision et de sincérité, le budget continuera à rembourser les salaires des employés communaux au budget de la commune pour 18 000 €. Le budget de fonctionnement permet de dégager 77 500 € d'autofinancement pour les investissements.

Les travaux à venir

Depuis une quinzaine d'années des investissements importants ont été réalisés sur les réseaux de l'eau et l'assainissement (nouvelle station d'épuration, mise en place de surpresseur, recherche d'une nouvelle source, traitement sur charbon actif de l'eau distribuée, recherche et colmatage des fuites...). Ces travaux étaient plus que nécessaires et ne sont pas terminés.



En 2020, nous avons commencé la réhabilitation du réseau d'assainissement qui date des années 1960 et qui n'a jamais fait l'objet d'un entretien préventif avec une première tranche de 534 000 €. En 2021, sous réserve de l'obtention de subventions, comme indiqué ci-dessus, nous réaliserons la deuxième tranche.

Il restera ensuite des travaux sur la sécurisation du périmètre de la source et diverses interventions ponctuelles sur les deux réseaux pour en limiter les fuites (eau) ou les entrées d'eau claire (assainissement) qui font vieillir prématurément la station d'épuration. Elle fonctionne actuellement comme si nous étions 1 000 habitants, elle a un mauvais rendement car les arrivées d'eau claire (source ou pluviale) perturbent son fonctionnement.

En complément nous lançons la mise à jour du schéma directeur de l'eau potable qui a maintenant plus de 10 ans et est devenu obsolète : coût de 24 180 € subventionné à 80 %. La réalisation de cette étude permettra de définir les actions prioritaires à réaliser pour les 10 prochaines années afin de sécuriser l'approvisionnement en eau. Elle permettra aussi de demander des subventions aux financeurs extérieurs pour les travaux. Le principe est : pas de schéma directeur, pas d'aide aux financements.



Le prix de l'eau et de l'assainissement

Jusqu'à maintenant le financement des différents chantiers s'est fait avec des emprunts (station d'épuration, travaux sur l'eau potable et 1^{ère} phase des travaux d'assainissement) et une augmentation raisonnée du prix du mètre cube de l'eau et de l'assainissement. Nous arrivons à la limite des capacités d'emprunt du budget de l'eau dont les annuités (66 771 € en 2021) correspondent à un peu plus de la moitié des recettes liées à la vente de l'eau (119 558 € en 2020).

Nous faisons bien sûr appel à toutes les possibilités de financement externes (Etat, Département essentiellement). La Région et l'Agence de l'Eau jusqu'à cette année considèrent que l'eau et l'assainissement sont des biens de consommation et ne peuvent pas bénéficier de subventions. Les travaux doivent être payés uniquement par les bénéficiaires.

Malgré tout, après une année 2020 sans augmentation, nous sommes dans l'obligation d'augmenter les prix du mètre cube de l'eau et de l'assainissement, c'est notre seule ressource financière. Les valeurs passeront :

L'eau : de 1,53 € en 2019 et 2020 le m3 à 1,57 € le m3 en 2021, soit + 2,61 %

L'assainissement : de 1,35 € en 2019 et 2020 à 1,40 € le m3 en 2021, soit + 3,70 %

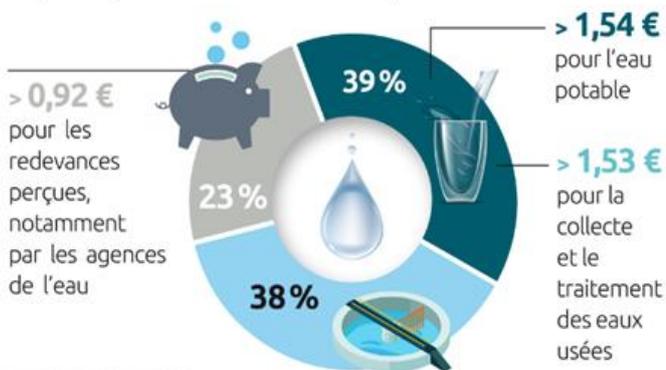
Le coût total du m3 était facturé en 2019 et 2020 = 2,88 €

Le coût total du m3 sera facturé en 2021 = 2,97 € soit + 3,13 %.

Nous restons donc dans la moyenne inférieure des communes.

3,99 € TTC / M3

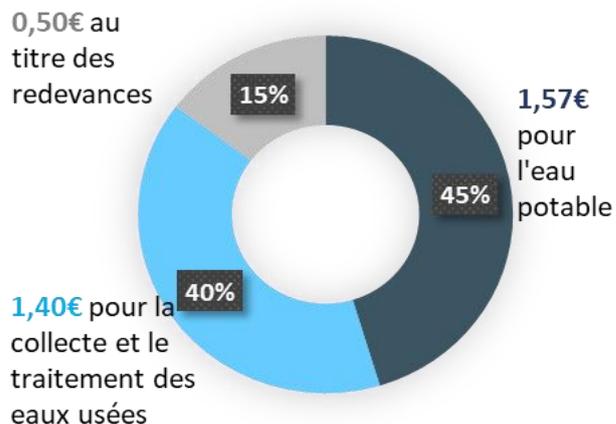
Le prix moyen de l'eau en France métropolitaine



Source : Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). 2019

3,47 € TTC / M3

Le prix de l'eau à Les Granges Gontardes



Les travaux importants réalisés sur l'assainissement ont nécessité la mise en place d'un abonnement annuel à l'assainissement d'un montant de 35 €, à l'identique de l'abonnement annuel à l'eau de 65 € dont le tarif ne change pas.

Pour les nouvelles constructions, un droit de raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement de 1 000 € pour chaque réseau est appliqué comme le règlement de l'eau et de l'assainissement le prévoyait avant la suspension des permis de construire du fait du manque de capacité de la station d'épuration.

Rappel : Une éventuelle contestation de la facture d'eau ne suspend pas son paiement. En cas d'erreur de la commune un remboursement sera effectué. Si aucune erreur n'est avérée le coût des contrôles est à la charge du demandeur.

Spécial Budget de la commune

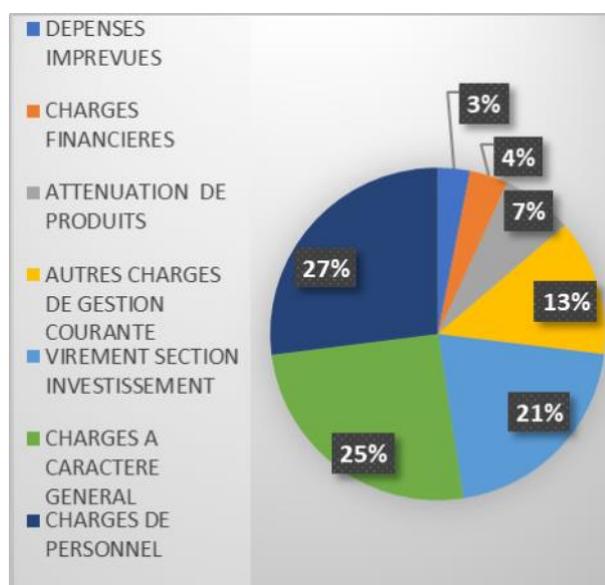
Lors de sa séance du 08 avril 2021, le Conseil Municipal a validé le budget réalisé de la commune en 2020.

Le budget de fonctionnement (entretien, charges diverses, personnel) 2020 a dégagé un excédent de 153 325,57 € et celui d'investissement un excédent de 6 054,88 €.

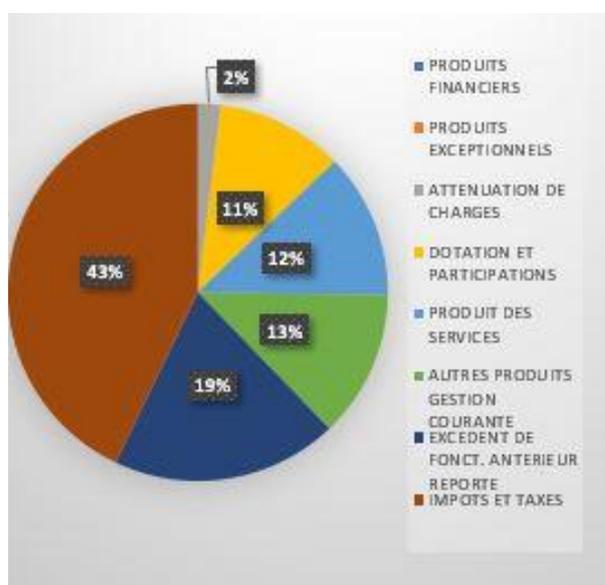
Comme pour le budget de l'eau, les résultats permettent d'aborder plus facilement l'année 2021.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget 2021 pour un montant total de 1 081 954,45 €. La part affectée au fonctionnement représente 795 399,57 €, la part restante est destinée aux investissements, soit 286 554,88 €.

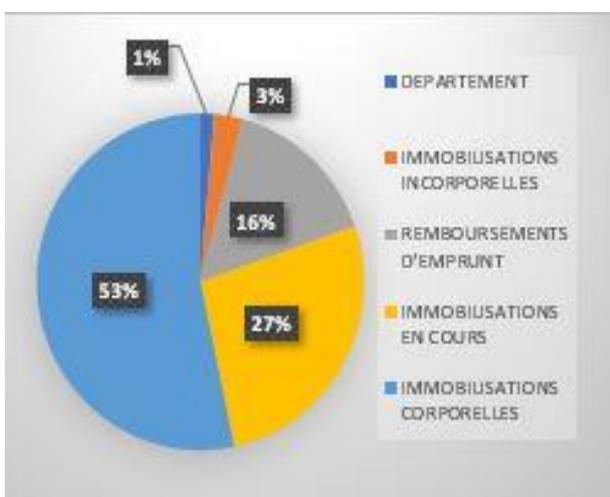
Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement





Le vote des taxes

Cette année la taxe d'habitation est définitivement supprimée ainsi que sa compensation. Elle est remplacée par la récupération de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. La part départementale, dont le taux était de 15,01 %, s'additionnera au taux communal de 8,50 %. Ce passage à un taux unique de 24,01 % fera que les habitants ne subiront pas d'augmentation de fiscalité.

	Taux foncier bâti commune	Taux foncier bâti départemental	Total payé par les contribuables
Avant la réforme	8,50 %	15,51 %	24,01 %
Après la réforme	24,01 %	0 %	24,01 %

Pour les deux autres taxes dont le taux est fixé par le Conseil Municipal, il n'y aura pas d'augmentation. Le taux sur le foncier non bâti reste à 56 % et le taux de la contribution foncière des entreprises reste à 28 %.

Les autres décisions budgétaires du Conseil Municipal :

- L'enveloppe des subventions à répartir aux associations a été fixée à 12 000 €.
- Reconduction de la prise en charge à 50 % du coût de la carte du transport scolaire pour les enfants de la commune de plus de 16 ans.
- Geste d'attention : 45 €.

Les travaux à venir

Une enveloppe d'investissement importante porte sur plusieurs projets dont les objectifs sont l'amélioration du cadre de vie et la facilitation du bien vivre ensemble.



- La création de 14 lots de jardins partagés rue du Jonchier permet aux personnes qui le souhaitent de cultiver une parcelle de terre. Les jardins sont clos avec un abri pour le matériel et irrigués à partir du réseau d'irrigation.
- L'aire de jeux sera restaurée et un nouveau jeu pour enfant viendra enrichir l'offre proposée aux enfants de moins de 10 ans. Des structures de fitness pour ados et adultes seront réparties à proximité de l'aire de jeux.
- Nous poursuivrons la rénovation des bâtiments communaux, notamment avec d'autres mises aux normes handicapés. L'agence postale communale a été rénovée avec un nouveau mobilier et un accès France Service à disposition des administrés fourni par la Poste. La façade sera ravalée.
- Nous allons missionner le CAUE (cabinet d'architectes du département) pour travailler sur le réaménagement de l'ensemble mairie/ancienne école/ancien local des sapeurs pompiers afin de créer un lieu de vie central avec amélioration des services de la commune, des locaux mis à la disposition de certaines associations et, avec l'espoir, la création d'un futur bar/local commercial.
- Le CAUE analysera la situation de la salle des Fêtes Maurice Aurelle qui se dégrade, elle est fermée depuis plus d'un an. Il proposera des actions pour son avenir.
- Les murs du cimetière ont été restaurés.
- Nous sécuriserons le mur de soutènement rue des Fontaines à l'entrée nord/ouest du village. Ce mur présente des désordres qu'il faut traiter pour éviter une réfection beaucoup plus importante dans quelques années. Nous préparons le dossier des travaux de la rue des Esplanes pour une réalisation en 2022 et 2023.

Tous ces projets représentent une enveloppe de près de 200 000 €. Ils feront l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département. A noter que certains projets seront intégralement financés par des actions de mécénat de COVED et de Granulats de la Drôme.

Une partie des projets sera étalée sur les budgets 2021 et 2022.

Enfin, une convention a été signée avec le Syndicat Départemental de l'Energie de la Drôme (SDED) pour remplacer une partie de l'éclairage public et installer quelques prises pour permettre les illuminations lors des périodes de fêtes. Le montant de cette rénovation à la charge de la commune est de 48 000 € payable par annuité au syndicat sur 6 ans.

Travaux sur le réseaux d'assainissement

Comme annoncé l'an passé, le schéma directeur a montré des infiltrations importantes d'eaux claires provenant de sources souterraines et affectant le fonctionnement de la station d'épuration. Il a été constaté que le réseau d'assainissement nécessitait d'importants travaux pour un montant de 1 064 000€ TTC. Pour financer ces travaux, la commune a contracté un emprunt de 340 000€.

La 1^{ère} phase, qui a débuté le 07 juillet, se terminera courant septembre.

La rénovation d'une partie du réseau de la traversée du village a nécessité l'interdiction de circulation et de stationnement le long de la RD 541 occasionnant une gêne importante pour les riverains. La commune a profité de ces travaux pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales : pose d'une grille caniveau au bas de la rue de la mairie, de grilles d'évacuation devant quelques maisons ainsi que devant le Moulin. Des bordures de type CS1 ont été posées à la sortie est du village pour évacuer l'eau stagnante résiduelle de chaque orage.

Le département par l'intermédiaire de la société Braja a procédé à la rénovation de la chaussée avec la mise en place d'un enrobé du rond-point est du village au rond-point ouest. Le marquage au sol est à la charge de la commune. Il est prévu début septembre.

La partie reliant la station d'épuration aux conteneurs d'ordures ménagères du quartier Rafour a nécessité le fonçage pour la traversée de la D D458. La fin des travaux est prévue fin septembre.

Les travaux de rénovation du réseau rue du Pont Blanc doivent débuter fin août, ils entraîneront une interdiction de circulation et stationnement pour les riverains. Ils clôtureront la tranche ferme d'un montant de 550 000€.

La tranche optionnelle N°1 reliant la rue du Pont Blanc aux conteneurs du Rafour nécessitera une enquête d'utilité publique et des conventions de droit passage préfectoraux pour chaque propriétaire impacté par la rénovation de ce tronçon, le financement est pour l'instant à l'étude.



Rénovation des courts de Tennis Des terrains de Tennis flambants neufs

Dès cet été les joueurs de tennis du club de Les Granges Gontardes ont le plaisir de jouer sur des terrains fraîchement rénovés.

Les deux courts de tennis utilisés par le club communal se dégradait. Une opération de régénération en béton poreux a été confiée à une entreprise de Grenoble, la société « ballesneuves38 ».

Dès septembre l'école de tennis pour les enfants et les adultes pourra reprendre les entraînements dans d'excellentes conditions.

Ces travaux ont été financés conjointement par la commune, la région Rhône Alpes Auvergne et le département.



Incivilités

Des citoyens peu scrupuleux de l'environnement laissent leurs déchets en dehors des conteneurs.

Encore et toujours de nombreux dépôts sauvages à déplorer dans la commune.

Ça suffit !! Nous n'hésiterons pas à porter plainte. Ces personnes peu scrupuleuses seront verbalisées. Ce type d'incivilité a pour conséquence de nuire à la propreté publique, de rendre désagréable les lieux pour les personnes qui trient correctement et pour les promeneurs, le voisinage.

L'accumulation récurrente de ces déchets divers et encombrants aux abords des colonnes de tris mais aussi en pleine nature occasionne une dégradation du cadre de vie ainsi qu'un coût pour la commune et un surcroît de travail pour les agents communaux.



Des chiens sont aussi à l'origine de nuisances : aboiements ; crottes, errances... Il est urgent que les propriétaires prennent les mesures adaptées.

Ces comportements irrespectueux pour la collectivité doivent cesser sans délais.